



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2025-005**

**862, rang de l'Achigan Nord
Lot numéro 2 365 502 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 18 mars 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions de la grille de zonage H-03 et des articles 223 et 264 du règlement de zonage No U-005, l'implantation d'une résidence unifamiliale à 1,29 mètres de la ligne arrière du lot 2 365 502, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres, l'implantation d'un appareil de climatisation à 1,57 mètres de la ligne latérale, alors que la distance requise est de 2 mètres, l'aménagement de trois (3) espaces de stationnement, alors que la norme est de quatre (4) espaces de stationnement, tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 février 2026

La greffière

FLAVIE ROBITAILLE